Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 17/06/2025
ID : 026-212602874-20250613-20250405-DE

Département de la Drôme Arrondissement de Nyons **Commune de Roynac**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROYNAC**
Date de convocation : 04 juin 2025	L'an deux mille vingt-cinq le treize juin, le à dix-huit heures trente, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Valérie ARNAVON, Maire
Convocation affichée le : 04 juin 2025	

Nombre de conseillers :	
En exercice :	10
Quorum :	6
Présents :	7
Représentés :	3
Votants	10

Secrétaire de séance :
Pierre-Alexandre LLABRES

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
ARNAVON Valérie	X		
LEBORNE Bernard	X		
CROZIER Claudine	X		
COUTELIER Richard	X		
EHRHARD Philippe	X		
GALLAS Michel		X	Bernard LEBORNE
GAYET Emmanuel		X	Valérie ARNAVON
LLABRES Pierre-Alexandre	X		
MORETTO Alfred	X		
VERNET Emilie		X	Claudine CROZIER

2025	-04	-05	**Achat d'un bon cadeau pour la cérémonie de nomination aux fonctions de Maire Honoraire**

Dans le cadre de la cérémonie de nomination aux fonctions de Maire Honoraire, il est proposé d'acheter un bon cadeau au restaurant Château les Oliviers de SALETTES à CHAROLS. Cette dépense, d'une valeur maximale de 300 euros, sera imputée au compte 6232.

Cette initiative vise à honorer et remercier l'ancien maire pour ses années de service et de dévouement à la collectivité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-1 et suivants relatifs aux indemnités et avantages des élus locaux ;

Vu le budget communal pour l'exercice 2025, notamment le compte 6232.

Considérant la nécessité de reconnaître et de valoriser le travail et l'engagement de l'ancien maire, M. André GILLES ; Considérant que l'achat d'un bon cadeau au restaurant Château les Oliviers de SALETTES constitue un geste symbolique et approprié pour marquer cette nomination ;

Considérant que la dépense envisagée est conforme aux pratiques de la collectivité en matière de dépenses de représentation et qu'elle est prévue dans le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'achat d'un bon cadeau d'une valeur maximale de 300 euros au restaurant Château les Oliviers de SALETTES à CHAROLS pour la cérémonie de nomination aux fonctions de Maire Honoraire.
- **D'IMPUTER** cette dépense au compte 6232 du budget communal.
- **DE CHARGER** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Valérie ARNAVON

MAIRIE DE ROYNAC
26450 DROME